

Est-ce que YouTube nous entube ?



Quand YouTube pose problème

Tout le monde parle de YouTube en ce moment.

D'abord pour évoquer le très spectaculaire rachat de la société par Google (ce qui semble d'ailleurs beaucoup amuser leurs fondateurs mais pour 1.600.000.000 dollars on les comprend !). Ensuite pour s'interroger sur les droits des vidéos mises en ligne.

Ainsi tout récemment YouTube a été contraint d'effacer pas moins de trente mille vidéos d'extraits télés et clips musicaux sous la pression d'une société de gestion des droits d'auteurs japonais. Google va bien être obligé de faire le ménage et/ou s'entendre avec les majors et les broadcasts parce qu'effectivement c'est un joyeux bordel.

C'est un joyeux bordel mais, comme le souligne Larry Lessig sur son blog, c'est surtout un *faux service web 2.0*. Pourquoi ? Principalement à cause d'une question de licences et d'une question de formats (ce qui nous ramène à la problématique des logiciels libres).

La question des licences

Absolument rien n'a été mis en place sur YouTube pour prendre connaissance de la licence d'une vidéo. Il est ainsi impossible pour l'utilisateur de savoir ce qu'il peut faire ou ne pas faire avec une vidéo présente sur le site. Difficile de ne pas penser que YouTube n'y avait pas pensé !

Parce qu' imaginez que vous demandiez à l'internaute qui importe une vidéo sur YouTube de spécifier la licence de la vidéo alors on peut émettre l'hypothèse que cela n'aurait pas permis au site d'héberger autant d'extraits cinématographiques et télévisuels (dont les clips musicaux) de manière totalement illégale.

Toujours est-il qu'en l'absence explicite de licence les vidéos se retrouvent en fait toutes par défaut avec du "copyright classique" et donc vous ne pouvez strictement rien en faire a priori. Et là où le bât blesse c'est que cette forte restriction n'est pas écrite noir sur blanc sur le site (qui en effet va lire l'indigeste Terms of Use qui ressemble fort à une licence EULA de logiciel propriétaire !)

La question des formats, du téléchargement et du partage

Pour le format et le partage ce n'est guère mieux. En fait YouTube ne vous propose rien sauf l'unique possibilité de mettre en ligne sur votre propre site non pas les vidéos mais un lecteur qui joue les vidéos directement depuis le site YouTube.

Ce lecteur est en Flash et donc le format de la vidéo également. Loin de moi l'idée de faire le procès du format propriétaire Flash sur un blog qui en use voire en abuse allégrement. Mais ce qui est fâcheux c'est que c'est le seul format proposé. Impossible de télécharger le format source et d'ailleurs impossible de télécharger tout court sur YouTube (sauf à utiliser des moyens détournés comme ici mais alors vous ne récupérez que le format Flash).

Autrement dit vous ne pouvez que voir et voir uniquement comme YouTube l'a décidé.

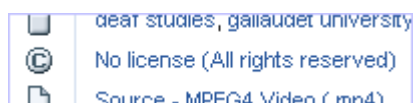
Blip.tv un exemple d'alternative

Regardons maintenant un site de vidéos partagés comme Blip.tv.

On retrouve les grands classiques : catégories, tags, commentaires sous les vidéos... Mais par contre chaque vidéo se voit affubler d'une licence délibérément choisie par celui qui importe la vidéo.



Et puis si l'auteur n'a rien spécifié, la vidéo possède alors explicitement la licence *No license (All rights reserved)*. C'est tout de même plus transparent pour ne pas dire plus "réglo".



Du coup, exactement comme sur Flickr et contrairement à YouTube, on peut effectuer une recherche à partir du champ des licences. Sur la copie d'écran ci-dessous, j'ai demandé les vidéos en français, au format MPEG et sous n'importe laquelle des licences Creative Commons (mais on peut affiner en demandant uniquement l'autorisation de modification et/ou d'utilisation commerciale).



Quant aux formats, bien entendu il y a le format Flash mais on retrouve également le format source et d'autres formats que l'on peut télécharger directement d'un simple *Right-click and Save*.

Export this Post

Permalinks Copy & Paste Blogging del.icio.us Flickr

This post, including its media, can be accessed at the following URL:

<http://blip.tv/file/89956>

This post's media file can be accessed directly at the following URL:

Source - Quicktime (.mov):
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised430.mov>
MIME-Type: video/quicktime File Size: 37030356 [Right-click and "Save"](#)

Web - Windows Media (.wmv):
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised536.wmv>
MIME-Type: video/ms-wmv File Size: 36423543 [Right-click and "Save"](#)

Portable (iPod) - MPEG4 Video (.mp4):
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised679.mp4>
MIME-Type: video/mp4 File Size: 8924565 [Right-click and "Save"](#)

Web - Flash Video (.flv):
<http://blip.tv/file/get/Unboomed-KeithEllisonRevised430.flv>
MIME-Type: video/x-flv File Size: 24221995 [Right-click and "Save"](#)

Un exemple pour finir

Voici une vidéo "chients et chat" prise sur Blip.tv qui vaut ce qu'elle vaut (allez, j'avoue, j'ai trouvé ça drôle surtout vue du côté subjectif du chat spectateur).

Ce qu'il y a donc d'intéressant c'est la mention explicite de la licence Creative Commons BY-NC-SA qui l'accompagne. Ainsi je sais qu'avec cette vidéo je peux la télécharger (facile à faire avec Blip.tv et ici au format .wmv ou .flv), la distribuer et la modifier pourvu que je respecte les termes de la licence (paternité, pas d'utilisation commerciale, partage des conditions initiales à l'identique).

Nous ne sommes plus du tout dans le même modèle (ou *écosystème*) que YouTube. Ici la *Free Culture* peut véritablement s'épanouir et ce n'est pas rien.

Bon, je résume. Dans le monde de la vidéo on line il y en a qui sont assurément plus libres que d'autres. Et dès demain je ferme mon compte YouTube pour en ouvrir un chez Blip.tv ☐